

---

Adresse de la commune de la Loupe (Eure-et-Loir) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de la Loupe (Eure-et-Loir) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 213;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25341\\_t1\\_0213\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25341_t1_0213_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la détruire, et vous y êtes parvenus en reconnaissant l'Être Suprême et L'immortalité de l'ame.

Cette profession de foi est la nôtre et qui pourroit douter qu'elle n'est pas la plus agréable à la divinité surtout depuis la nouvelle preuve de protection qu'elle [vient ?] de donner à la représentation nationale, en préservant 2 de ses membres des coups mortels que de vils assassins vouloient leur porter ? Être des Êtres ! graces to soient rendues. Continue de féconder nos efforts, ils sont tous pour la liberté et l'Égalité.

[18 signatures illisibles].

d

[La Comm. de la Loupe à la Conv.; 27 prair. II] (1).

« Citoyens représentants.

Qu'il a été beau dans notre commune, qu'il a été doux et agréables à nos cœurs, ce jour par vous primitivement consacré à la fête de l'Être suprême par votre décret du 18 floreal. nous n'avons jamais été aussi pénétrés du sentiment de notre bonheur que, lorsque réunis dans une même enceinte, la lecture de ce décret mémorable et du sublime rapport de Robespierre qui le précède, ont excité toutes nos sensations et animé notre juste indignation contre ces gens pervers, ces monstres de la société, ces individus enfin qu'on nomme athées qui ont essayé de propager leurs infâmes opinions pour nous mieux tourmenter.

N'abandonnez pas citoyens représentants, les travaux quoique terribles auxquels vous êtes livrés, et augmentez s'il le faut de mesures pour consolider notre liberté : nous vous en conjurons pour le salut de la patrie l'aneantissement des conjurateurs, des tirans, des aristocrates, et le triomphe de la République, la providence la soutient contre ses plus cruels et ses plus lâches ennemis en dépit même de leurs assassinats de leurs manœuvres et de leurs forfaits : nous vous sollicitons, citoyens représentants, de mettre contre eux à l'ordre du jour toutes la vengeance nationale.

Vive la République et les représentants du peuple français ! »

LE BOUCQ, BRICHON, BLANCHARD (off. mun.), OUIN, DUCHENE, MALLET, RIVÉ (presid.), CHASSEVANTS, ROULIN, VASSEUR (presid.), GOSSELIN l'ainé, BORDEAUX, LHOMME, CANET, PASSARD, Pierre BOUTRY, GARNIER, HARMAND, CHAUVIN, PINAGOT, autre GARNIER, ROUSSEAU, TONDEUR [et 17 signatures illisibles].

e

La Société populaire de Foucarmont félicite la Convention son décret du 18 floréal et s'indigne de l'attentat contre les représentants (2).

f

[La Comm. et la Sté popul. d'Ecoins à la Conv.; 25 flor. II] (1).

« Représentants du Peuple français,

La société populaire des francs sans culottes séante à Ecoins, par un arrêté en date du 8 floréal, la Municipalité et le Comité Révolutionnaire de la même Commune rendent hommage à vos Glorieux Travaux et vous invitent à rester à votre poste jusqu'à l'entier affermissement de la République dont vous êtes les premiers fondateurs et les plus fermes appuis

Si nous n'avons pas plutôt applaudi, dignes Représentants à la vigilante activité de nos Comités de Salut public et de Sureté Générale, aux grandes et sévères mesures qui en découlent et que vous employez avec tant de succès pour le Bonheur et la Gloire de la Patrie, nous n'avons pas moins toujours été pénétrés et fait ce qui étoit en nous pour y Coopérer. Nous avons, des premiers dans le district des Andelys, secoué le joug des vains préjugés et du fanatisme par la célébration authentique des jours de décade dans lesquelles fêtes nous avons en processions solennelles, brûlé sur la place publique les mannequins de l'excécrable monstre anglais le Ministre Pyt et les chefs des charlatans Calotins, le pontife de Rome, aux cris de Vive la République vive le Culte de la Raison, nous avons également brûlé dans le tems, les arrêtés liberticides des cy-devant Administrateurs du Département de l'Eure, envoyé aux secours de nos frères de Vernon lors de la rébellion d'Evreux à l'instigation du traître Buzot et autres, mis en exécution les lois révolutionnaires par les dénonciations et arrestations des Gens suspects, remis au District d'Andelys 180 marcs d'argenterie, et 1/2 marc d'or et tous autres ornements précieux, environ 40.000 livres de cloches, 30.000 de plomb, 8.000 de fer et 200 livres de cuivre le tout déposé au District et provenant d'un culte et d'un temple — maintenant celui de la raison —, fourni et fait don par la Commune de 40 chemises, 25 paires de souliers, 22 paires de guêtres, 12 paires de bas, et par la Société Sanculottière après l'avoir recueilli dans le canton en Brumaire et frimaire 72 chemises, 18 propres à faire de la charpie, 22 autres de toile neuve et 130 liv. 10 sols en assignats pour les défenseurs de la Patrie.

Exposons en outre qu'on a pourvu aux secours des parents indigens des deffenseurs de la Patrie et qu'enfin le salpêtre est en grande et pleine activité dans notre Commune.

Graces vous soient rendues, à vous fiers et Courageux montagnards, du zèle et de l'Energie que dans toutes les circonstances les plus critiques vous ne cessez de déployer; purgez la terre du dernier des ennemis de la Liberté ne quittez les rênes du Gouvernement républicain que vous avez fondé que lorsque vous l'aurez affermi sur des bases inébranlables ».

GARÇON (Maire), J.P.j. MONT (P<sup>r</sup> off.), DEMARE (agent nat.). [et 2 signatures illisibles].

(1) C 309, pl. 1205, p. 8.

(2) B<sup>n</sup>, 11 mess. (suppl<sup>o</sup>).

(1) C 308, pl. 1197, p. 2.